

20 décembre 2024
281

- > Pharmaciens propriétaires
- > Prescripteurs

Précision sur la facturation du Prolia

En complément des infolettres [228](#) et [230](#), nous vous précisons que nous avons créé des autorisations de paiement pour le médicament **Prolia**. Elles sont en vigueur **jusqu'au 21 mai 2025** pour toutes les personnes qui ont reçu un remboursement de ce médicament avant le **7 novembre 2024**, par le biais d'une demande d'autorisation de paiement ou par l'utilisation du **code MS153**.

Ainsi, même si le **code MS153** ne peut plus être utilisé pour la facturation du médicament **Prolia**, il est possible pour les personnes qui ont reçu un remboursement avec ce code **avant le 7 novembre 2024** d'obtenir son remboursement **jusqu'au 21 mai 2025**.

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)